



# Relevé de décisions du Comité Directeur du 3 avril 2015

**Etaient présents** : MM. BERAL, JUILLLOT, JEHANNO, AUZOU, LE BOUILLE, CHIRON, DEVOS, TOFFIN (représentant M. ROSTOL), LEMASSON, LEGNAME, MERLIOT, DAO, BARBITCH (représentant M. PASSAVE), SUDRE (représentant M. RUIZ), GOBILLOT.

**Etaient excusés** : MM. GUERIN, BELLON.

## **1 – Approbation des PV des 19 janvier, 27 janvier, 3 février (consultation par mail) et 25 mars 2015 (consultation par mail) :**

Les Procès-Verbaux des 19 janvier, 27 janvier, 3 février (consultation par mail) et 25 mars 2015 (consultation par mail) n'appelant aucune observation sont approuvés à la majorité des présents et représentés.

## **2 - Point Financier :**

### **a - Reversements droits télé et marketing aux clubs 2014/2015 et primes variables :**

Le Comité Directeur du 3 avril 2015 a validé le montant définitif de reversement de droits TV par club pour les matches décalés pour la saison 2014/2015.

Les clubs seront rétribués à compter de leur troisième match à domicile décalé pour la télévision de plus de 3h par rapport à sa date et son horaire officiels.

Pendant les phases aller et retour de la saison régulière, les clubs diffusés à domicile percevront par match décalé un montant relatif à un reversement de droits TV à compter du troisième match décalé de plus de 3h de sa date et horaire officiels pour la télévision.

Les rencontres de Noël, Leaders Cup et Playoffs sont exclues des modalités de rétribution.

Concernant les sommes variables susceptibles d'être versées aux clubs pour la saison 2014/2015, le Comité Directeur du 3 avril 2015 a décidé qu'une enveloppe globale serait consacrée à un reversement additionnel des droits télé et marketing aux clubs au titre de la saison 2014/2015.

La clé de répartition de l'enveloppe entre la PRO A et la PRO B sera validée au prochain Comité Directeur.

### **b - Primes labels club pour versement en 2015/2016 aux clubs :**

Le montant des primes attribuées au titre de l'attribution du label en 2014/2015 pour un reversement en 2015/2016 a été fixé par le Comité Directeur pour chaque club qui sera

labellisé, à un montant équivalent à celui fixé en 2013/2014 pour les reversements 2014/2015.

### **c - Montants à budgéter en 2015/2016 par les clubs :**

#### **1 - Reversements des droits fixes TV/marketing par la LNB aux clubs :**

Le Comité Directeur a décidé que la somme versée à chaque club de PRO A et PRO B au titre de la saison 2015/2016 resterait inchangée par rapport à 2014/2015.

#### **2 - Droits d'accès au championnat 2015/2016 :**

Les droits d'accès au championnat 2015/2016 ont été révisés par le Comité Directeur pour chaque club de PRO A et de PRO B.

#### **3 - Autres montants dus à la LNB en 2015/2016 :**

Le Comité Directeur a également décidé que les droits d'accès aux play offs et aux finales resteraient inchangés pour les clubs concernés par rapport à 2014/2015 tout comme les coûts d'arbitrage dus lors des play offs et des finales.

Le montant relatif à la gestion des licences pour les joueurs étrangers restera également inchangé.

Des précisions relatives aux divers montants visés en a, b et c seront envoyées par message électronique à tous les clubs.

### **3 – Opérations sportives :**

Les membres du Comité Directeur valident la programmation TV de la fin de saison ainsi que les dates de playoffs 2015.

#### **• Programmation TV fin de saison :**

- J31 de PRO A :
  - o Lundi 04 mai sur sport+ 20H30
  - o Mardi 05 mai sur Canal+ Sport 20H50
  
- J32 de PRO A :
  - o Vendredi 08 mai 20h30 ou samedi 09 mai sur Sport+
  - o Dimanche 09 mai 19H10 sur Canal+ Sport

(Les équipes jouant le dimanche rejoueront le mardi soit deux rencontres en 48h comme le prévoit le règlement LNB).

- J33 de PRO A :
  - o Mardi 12 mai 20H50 sur Canal+ Sport
  
- J34 mutiplex soit sur Sport+ ou Canal+ Sport autour de 18h30 l'horaire reste à définir.

- **Dates des playoffs 2015 :**

| <u>Playoffs</u>     | <u>Match 1</u>                         | <u>Match 2</u>                                | <u>Match 3</u>                         | <u>Match 4</u>                         | <u>Match 5</u>                      |
|---------------------|--|---|--|--|-------------------------------------|
| <b>¼ Série 1</b>    | Vendredi 22 05<br>Canal+Sport<br>20h50 | Dimanche 24 05<br>Sport+<br>19h00 ou<br>20h45 | Mardi 26 05<br>Canal+sport<br>20h50    |  |                                     |
| <b>¼ Série 2</b>    | Samedi 23 05<br>Canal+sport<br>20h50   | Lundi 25 05<br>Canal+sport<br>21h00           | Mercredi 27 05<br>Canal+sport<br>20h50 |  |                                     |
| <b>½ Série 1</b>    | Samedi 30 05<br>Canal+sport<br>18h30   | Lundi 01 06<br>Canal+sport<br>20h50           | Jeudi 04 06<br>Canal+sport<br>20h50    | Samedi 06 06<br>Canal+sport<br>20h50   | Lundi 08 06<br>Canal+sport<br>20h50 |
| <b>½ série 2</b>    | Dimanche 31 05<br>Canal+sport<br>19h10 | Mardi 02 06<br>Canal+sport<br>20h50           | Vendredi 05 06<br>Canal+sport<br>20h50 | Dimanche 07 06<br>Canal+sport<br>20h50 | Mardi 09 06<br>Canal+sport<br>20h50 |
| <b>Finale PRO A</b> | Vendredi 12 06<br>Canal+sport<br>20h50 | Dimanche 14 06<br>Canal+sport<br>17h00        | Jeudi 18 06<br>Canal+sport<br>20h50    | Samedi 20 06<br>Canal+sport<br>20h50   | Mardi 23 06<br>Canal+sport<br>20h50 |

| <u>Playoffs</u>        | <u>Match 1</u>                  | <u>Match 2</u>                 | <u>Match 3</u>                                |
|------------------------|---------------------------------|--------------------------------|---|
| <b>¼ PRO B</b>         | Vendredi 29 05 2015             | Dimanche 31 05 2015            | Mardi 2 06 2015                               |
| <b>½ PRO B</b>         | Vendredi 05 06 2015             | Dimanche 07 06 2015            | Mardi 09 06 2015                              |
| <b>Finale PRO B TV</b> | Samedi 13 06<br>Sport+<br>15h15 | Lundi 15 06<br>Sport+<br>20h30 | Jeudi 18 06<br>Sport+ ou Canal+sport<br>19h00 |

- **Dossier Joueur Formé Localement :**

Les membres du Comité Directeur sont informés des échanges avec la Commission Européenne sur le dossier du Joueur Formé Localement.

Le Comité Directeur de la LNB indique que les délais sont en tout état de cause trop courts pour qu'une modification de la réglementation JFL puisse intervenir dès la saison 2015/2016.

- **Calendrier 2015/2016 :**

Les membres du Comité Directeur prennent connaissance du projet de calendrier PROA/PROB. Ce dernier est validé sous réserve de modification du calendrier des compétitions Européennes.

#### **4 – Point Juridique :**

- **Monaco :**

Le Comité Directeur de la LNB a rappelé que le Ministère des Sports n'a pas compétence pour agréer le centre de formation de l'AS Monaco Basket.

Le Comité Directeur a décidé d'autoriser le club de l'AS Monaco à participer au Championnat de France PRO A dans l'hypothèse où il obtiendrait la montée sportive, aux conditions suivantes :

- que le centre de formation de l'ASM soit en conformité avec les critères définis dans le cahier des charges et qu'à minima il ait l'avis favorable de la DTN.
- que le club remplisse les autres conditions fixées par les règlements de la LNB ;

Un courrier a été envoyé au Ministère des Sports sur ce dossier.

- **Paris sportifs :**

Le Comité Directeur a décidé à l'unanimité de mettre en place le croisement de fichiers auprès de l'ARJEL dans le cadre d'une première phase test.

- Période concernée : phase aller des Championnats de France PRO A et PRO B de la saison 2014-2015 ;
- Population visée : joueurs, entraîneurs et arbitres.

- **Règlements 2015-2016 :**

Le Comité Directeur a décidé de valider les modifications réglementaires proposées pour la saison 2015-2016.

#### **Contrôle de Gestion**

##### **Sur la forme :**

- Harmonisation des textes et remplacement de certaines dispositions ;

##### **Sur le fond :**

- Liberté laissée aux clubs sur la présentation des comptes clôturés et du budget de l'association ;
- Suppression de la transmission de l'attestation du CAC sur les DAS 1 et 2 ;
- Formalisation des demandes d'augmentation de masse salariale (article 63) ;
- Augmentation de la sanction financière encourue en cas de comptabilisation irrégulière ou frauduleuse, non comptabilisation d'opérations, etc.
- Possibilité pour le contrôle de gestion de retirer des victoires au classement après la fin des matchs allers (article 67) ;

## Commission d'Homologation et de Qualification

### **Sur la forme :**

- Harmonisation des textes et remplacement de certaines dispositions ;

### **Sur le fond :**

- Mise en conformité du texte suite à la décision de la Chambre d'appel sur le dossier « Antibes » (article 83) ;
- Nouvelles modalités d'envoi des dossiers de qualification après la première journée de championnat (article 83) ;
- Utilisation obligatoire du contrat type LNB pour les joueurs ;
- Non comptabilisation des joueurs prêtés avant la première journée de championnat dans le quota des 16 contrats ;
- Possibilité de recruter des contrats de 30 jours avant la première journée de championnat à condition de respecter les conditions relatives au recrutement ;
- Suppression du paiement en point LNB pour les joueurs Aspirants/Stagiaires + renvoi à la Convention collective ;
- Mise en conformité des modalités de calcul des indemnités de formation ;

## Statut de l'entraîneur

### **Sur le fond :**

- Suppression du Statut de l'entraîneur fédéral afin de renvoyer directement au texte de la FFBB

## Droits d'accès

Mise en application de la décision du Comité Directeur de saisir la Commission Juridique et de Discipline en cas de retard ou de non-paiement des droits d'accès au Championnat

Une deuxième phase de propositions sera effectuée au prochain Comité Directeur.

## **5 – Marketing et Communication :**

### • **Evénements** :

**Leaders Cup** : Le Comité Directeur est informé du succès de l'événement en termes de remplissage, de billetterie et de journalistes présents. Certains éléments de l'événement ont été consolidés à l'occasion de cette édition (Media Day, Match des Célébrités, Dîner de Gala). Le Comité Directeur est informé que les debriefings sont en cours avec les partenaires, Sport Plus Conseil et Disneyland Paris.

**Journées de l'Avenir** : Le Comité Directeur est informé du dispositif « Journées de l'Avenir » qui se tiendront du 3 Avril au 5 Mai. Ludovic VATY devient l'Ambassadeur des Journées de l'Avenir avec des prises de paroles et des retours sur son expérience personnelle. Les clubs seront amenés à effectuer un événement de collecte en local auprès de leurs fans. Les Journées de l'Avenir seront clôturées à l'occasion des Finales LNB avec une remise de chèque symbolique correspondant à l'ensemble des dons réalisés.

**Soirée des Trophées** : Le Comité Directeur est informé que la Soirée des Trophées se tiendra le Dimanche 17 Mai en fin d'après-midi (horaire à confirmer) à « l'Elysées Biarritz » comme lors des 2 précédentes éditions. Le scrutin est organisé par l'Equipe et Basket Hebdo et la Soirée organisée par Sport Plus Conseil et la LNB. Le thème retenu cette année

est Berck, double vainqueur du championnat de France en 73 et 74 et double demi-finaliste de la Coupe d'Europe des Clubs Champions en 74 et 75.

- **Marketing** :

**Test terrain à l'Elan Chalon pour la saison 2015-2016** : Le Comité Directeur est informé d'une sollicitation de la Sous-commission Marquage des Salles pour la réalisation d'un test sur son terrain pour la saison 2015-2016. Le club de Chalon souhaiterait une dérogation à la charte en vigueur pour son parquet.

Le Comité Directeur est informé également que la Sous-Commission est favorable à ce test.

**Le Comité Directeur valide à l'unanimité des présents ou des représentés le test terrain de l'Elan Chalon pour la saison 2015-2016**

**Mise en place d'une charte terrains pour la saison 2016-2017** : Le Comité Directeur est également informé de la volonté par la Sous-Commission d'étudier la faisabilité d'une nouvelle charte terrains pour l'ensemble des clubs de Pro A et de Pro B en partant du test réalisé à Chalon comme base de travail.

Les contours de la nouvelle base sont présentés avec 2 espaces collectivités sur la bande de touche face à la table de marque, le remplacement des stickers LNB par un logo LNB coté bande de touche centrée, l'utilisation du rond central pour le logotype club, les ronds de raquettes pour des partenaires en bichromie et l'étude par la Sous-Commission de nouveaux espaces pour les partenaires.

Il est également indiqué la volonté de procéder à une année de transition pour la saison 2015-2016 avec les 2 chartes en vigueur et l'application unique de la nouvelle charte pour la saison 2016-2017.

**Le Comité Directeur autorise la Sous-Commission à travailler sur l'élaboration d'une nouvelle charte qui sera présentée lors d'un prochain Comité Directeur.**

## **6 – DNCCG**

- **Evolution de la plateforme dédiée aux données financières des clubs :**

Les membres du Comité Directeur ont validé la proposition faite pour une étude visant à faire évoluer la plateforme dédiée aux données financières des clubs. Cette étude est prévue selon les trois phases suivantes

- état des lieux complet du système d'information existant;(SI)
- élaboration du cahier des charges et du schéma directeur du système d'information (SDSI)
- assistance au choix d'une solution.

Il est précisé que les clubs seront sollicités dans le cadre de ce projet pour l'analyse de l'existant et pour la définition des évolutions souhaitées .La participation de plusieurs clubs est envisagée au sein de groupes de travail à déterminer.